



Engrissement au pâturage d'animaux de races laitières pour le label Aldi Bio Weide Rind

Eric Meili, Nathaniel Schmid, FiBL

11.03.2019

Notions de base de l'engraissement au pâturage d'animaux de races laitières

- Les fermes laitières biologiques n'assument qu'une responsabilité très limitée de l'engraissement des veaux de races laitières.
- De nombreux veaux, en particulier les veaux mâles, entrent sur le marché de l'engraissement conventionnel des veaux par l'intermédiaire du commerce.
- La plupart du temps, ils arrivent sur la nouvelle ferme et reçoivent un traitement antibiotique (prophylaxie d'installation) puisqu'à 75kg de PV, il sont en plein trou immunitaire.
- 25% de tous les antibiotiques utilisés en élevage le sont sur les veaux.
- L'objectif est d'engraisser ces veaux judicieusement en agriculture biologique et sur pâturage et de les commercialiser dans le canal bio.
- Jusqu'à présent, il n'existe aucun canal de commercialisation pour ces veaux.
- Un nouveau canal de commercialisation est en préparation et est maintenant disponible.

Quelques approches

Les producteurs de lait bourgeon et les fermes d'engraissement sur pâturage travaillent ensemble.

Les veaux de l'exploitation de naissance devraient être abreuvés pendant au moins 150 jours sur la ferme de naissance, de préférence avec les veaux d'élevage.

Les veaux doivent recevoir au moins 800 kg de lait.

Le déménagement sur la ferme d'engraissement au pâturage avec un poids d'environ 200 kg réduit l'utilisation d'antibiotiques.

Les veaux mâles doivent être castrés peu de temps après la naissance pour qu'ils soient aptes au pâturage.

L'engraissement extensif est effectué sur pâturage jusqu'à 650 kg de poids vif ou 280-330 kg de poids mort.

Engrissement au pâturage des races laitières

Directives/appréciation

- Comme les Bio Weide Beef: SRPA et SST, 4 mois minimum sur la ferme d'engraissement au pâturage, PLVH, 150 jours abreuves sur la ferme de naissance.
- Poids cible : 320 kg PM
- Prix : 10,70 pour T3 avec suppléments et déductions.
- Races: les bleus blancs belges sont interdits, ne vise que les races laitières.
- Âge maximum : 900 jours
- proportion de morceaux de viande de valeur satisfaisante, en raison des carcasses plus longues
- Très bon goût comparé à l'engraissement intensif de taureaux

Agriculteurs recherchés

- Nous recherchons des producteurs de lait biologiques qui sèvrent eux-mêmes leurs veaux mâles issus de races laitières
- Nous recherchons des fermes d'engraissement sur pâturage existantes ou nouvelles qui engrangent des veaux laitiers.
- Les personnes intéressées sont priées de contacter Nathaniel Schmid, 079 783 67 42, nathaniel.schmid@fibl.org